



BAREME HONORAIRES

Tarifs applicables au 01/11/2017

TRANSACTION VENTE

Nos honoraires TTC (avis de valeur et compromis de vente offerts), qui supportent une TVA au taux légalement en vigueur de 20%, sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

- 4.9 % sur la part excédant 150.000 €
- 5.5 % sur la part entre 99.001 € et 149.999 €
- Forfait de 4 000 € jusqu'à 99.000 €
- Forfait de 5 000 € jusqu'à 50.000 €

Le redevable de nos honoraires suivant le barème par tranches décroissantes cumulatives est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION

Nos honoraires TTC de visite :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 4€ le m² dans la limite du plafond de 340 €
- Etablissement de l'état des lieux : 3€ le m²

(à la charge du bailleur et du locataire)

GESTION

Nos honoraires TTC à la charge du bailleur se décomposent de la façon suivante :

- 2.5 % pour la garantie des loyers impayés d'une durée illimitée et sans aucune franchise
- 8.4 % pour la gestion courante (quittances, révision des loyers, régularisation des charges, déclaration des revenus fonciers, suivi des travaux d'entretien et des sinistres...)